

Direction : Prévention et Sécurité

Prévention et Sécurité

REF : PREVSECU2009006

Signataire : AM

OBJET : Signature de convention avec l'Agence nationale pour la Cohésion Sociale et l'Egalité des chances (ACSE) pour la réalisation de projets financés dans le cadre du Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance (FIPD) 2009

LE CONSEIL,

Après avoir entendu l'exposé du Maire,

Vu l'article 5 de la Loi du 5 mars 2007 relative à la prévention de la délinquance instaurant un Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance,

Vu la Circulaire du Préfet, Secrétaire général du Comité Interministériel de Prévention de la Délinquance du 23 janvier 2009 relative aux orientations du Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance,

Vu l'appel à projet de la Préfecture de Seine-Saint-Denis du 20 février 2009,

Vu le projet de convention,

Considérant la nécessité de mettre en œuvre, dans le cadre du Contrat Local de Sécurité, des actions de prévention de la délinquance,

Considérant que ces actions remplissent les conditions d'octroi de subventions dans le cadre du Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance,

A l'unanimité.

DELIBERE :

AUTORISE le Maire à signer la convention d'attribution d'une subvention de 500€ (cinq cents euros) pour l'action « Prévention de la récidive : TIG mineurs au service du patrimoine ».

Le Maire

Jacques SALVATOR